

ANNEXE IV  
(article 82)

TARIFICATION RELATIVE À LA LOCATION DE PATINOIRES INTÉRIEURES POUR LES SPORTS DE GLACE

Règles d'application générales:

La location inclut la période de resurfaçage obligatoire.

Tarification relative à la location d'une patinoire intérieure pour les sports de glaces	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	moins de 1000 mètres carrés	1000 mètres carrés ou plus	moins de 1000 mètres carrés	1000 mètres carrés ou plus
Location d'une patinoire de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, de 18 heures à la fermeture le samedi, pour un organisme scolaire sans entente ou une garderie sans but lucratif ou un groupe ou une ligue composés de personnes âgées de 22 ans et plus dont 70 % sont âgées de 55 ans et plus par heure	57,00 \$	97,00 \$	57,00 \$	97,00 \$
Location d'une patinoire, de 16 h 30 à la fermeture, du lundi au vendredi, et de 6 heures à 18 heures le samedi et de 6 heures à la fermeture le dimanche pour un organisme scolaire sans entente ou une garderie sans but lucratif par heure	116,00 \$	257,00 \$	119,00 \$	264,00 \$
Location privée à des personnes âgées de 21 ans et moins ou à des personnes âgées de 22 ans et plus d'une patinoire en journée de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, de 18 heures à la fermeture le samedi, ainsi que du 23 décembre au 3 janvier, de l'ouverture à la fermeture par heure	88,00 \$	193,00 \$	88,00 \$	193,00 \$
Location privée à des personnes âgées de 21 ans et moins ou à des personnes âgées de 22 ans et plus d'une patinoire, de 6 heures à 18 heures le samedi, de 6 heures à la fermeture le dimanche et de 16 h 30 à la fermeture, du lundi au vendredi, à l'exclusion du 23 décembre au 3 janvier inclusivement par heure	153,00 \$	341,00 \$	158,00 \$	352,00 \$
Location à un organisme reconnu en matière de sports de glace, pour les activités de sport-études ou de concentrations sportives, lorsqu'il s'agit de personnes âgées de 5 ans à 21 ans, entre 6 heures et 16 h 30 du lundi au vendredi à l'exclusion du 23 décembre au 3 janvier, de la semaine de relâche et des jours fériés	25,00 \$	43,00 \$	26,00 \$	44,50 \$
Besoins supplémentaires d'un organisme reconnu en matière de sports de glace ou pour un organisme reconnu ou une association régionale rattaché à sa fédération sportive et couvrant minimalement la ville, de 6 heures à la fermeture, tous les jours par heure (**)	50,00 \$	86,00 \$	50,00 \$	88,00 \$
<p>Règles d'application particulières:</p> <p>Pour un organisme reconnu dans le domaine des sports de glace, lorsqu'il s'agit de la location d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, d'août à juillet, en vue de l'organisation d'un événement spécial sanctionné par une fédération sportive, incluant le montage et le démontage, la gratuité s'applique, et ce, pour la moitié des heures requises, pour un événement par année et pour l'autre moitié des heures requises, la tarification des sections étoilées (*) et (**) s'applique, au choix de l'organisme, le cas échéant.</p> <p>Pour un organisme reconnu en matière de sports de glace, lorsqu'il s'agit de la location d'une patinoire, de 6 heures à la fermeture, d'août à juillet, jusqu'à concurrence d'un ratio de 3,5 heures/personne/année et qu'il s'agit de personnes âgées de 5 ans à 21 ans ou d'un ratio de 1,75 heure/personne/année s'il s'agit de personnes âgées de moins de 5 ans ou d'un ratio de 1,75 heure/personne/année s'il s'agit de personnes âgées de 22 ans et plus, la gratuité s'applique. (*)</p>				

Tarification relative à la location d'une patinoire intérieure pour les sports de glaces pour les non-résidents	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Demi-saison	Saison complète	Demi-saison	Saison complète
Chacune des personnes âgées de moins de 5 ans de son territoire qui s'inscrit à une activité	223,00 \$	449,00 \$	230,00 \$	460,00 \$
Chacune des personnes âgées de 5 ans à 21 ans de son territoire qui s'inscrit à une activité	449,00 \$	895,00 \$	463,00 \$	926,00 \$
Chacune des personnes âgées de 22 ans et plus de son territoire qui s'inscrit à une activité	223,00 \$	449,00 \$	230,00 \$	460,00 \$
<p>Règles d'application particulières:</p> <p>Un non-résident ne peut s'inscrire à une activité de loisir relative à la présente annexe à moins que la municipalité où il réside ne remplisse l'une des deux conditions suivantes :</p> <p>a) cette municipalité a conclu, avec la ville, une entente de réciprocité conférant aux résidents de la ville des avantages pécuniaires au moins comparables à ceux découlant du présent règlement, auquel cas la contrepartie prévue est celle prévue à l'entente et la gratuité s'applique en vertu du présent règlement.</p> <p>b) cette municipalité a conclu, avec la ville, une entente par laquelle elle s'engage à verser à la ville, pour une demi-saison ou une saison donnée, le tarif relatif à la location d'une patinoire intérieure pour les sports de glaces pour les non résidents.</p>				